

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL091-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190930-DEL091-19-DE
Date de télétransmission : 15/10/2019
Date de réception préfecture : 15/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Mise à disposition de personnel dans le cadre de l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) « Les p'tits marmots ».

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Face à une forte demande des professionnels (centres de Protection Maternelle Infantile, professionnels du multi-accueil, autres intervenants lors des rencontres partenaires Centres Communaux d'Action Sociale...) et à des besoins que les professionnels font remonter des discussions avec les familles, et ce depuis plusieurs années, la commune a travaillé sur la mise en place d'un lieu de soutien à la parentalité.

Par ailleurs, l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est inscrite dans la rubrique projet et développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui lie la ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les objectifs visés au regard des besoins et attentes du public sont :

- proposer un lieu d'accueil, de rencontre et d'échanges pour les familles avec leurs enfants de 0 à 6 ans,
- créer du lien entre les familles (partage d'expériences),
- proposer un lieu collectif aux enfants en présence de leurs familles et les accueillants.

Ce LAEP est le résultat d'un travail de partenariat et fonctionne avec des accueillants de différentes structures : des agents du CCAS, des agents ville, des personnels de l'oiseau bleu, du département et une bénévole.

Pour permettre ce travail de partenariat, il convient notamment de signer une convention entre la ville et le CCAS pour la mise à disposition d'un personnel, référent périscolaire maternelle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition de personnel au CCAS,
- de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de personnel.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.